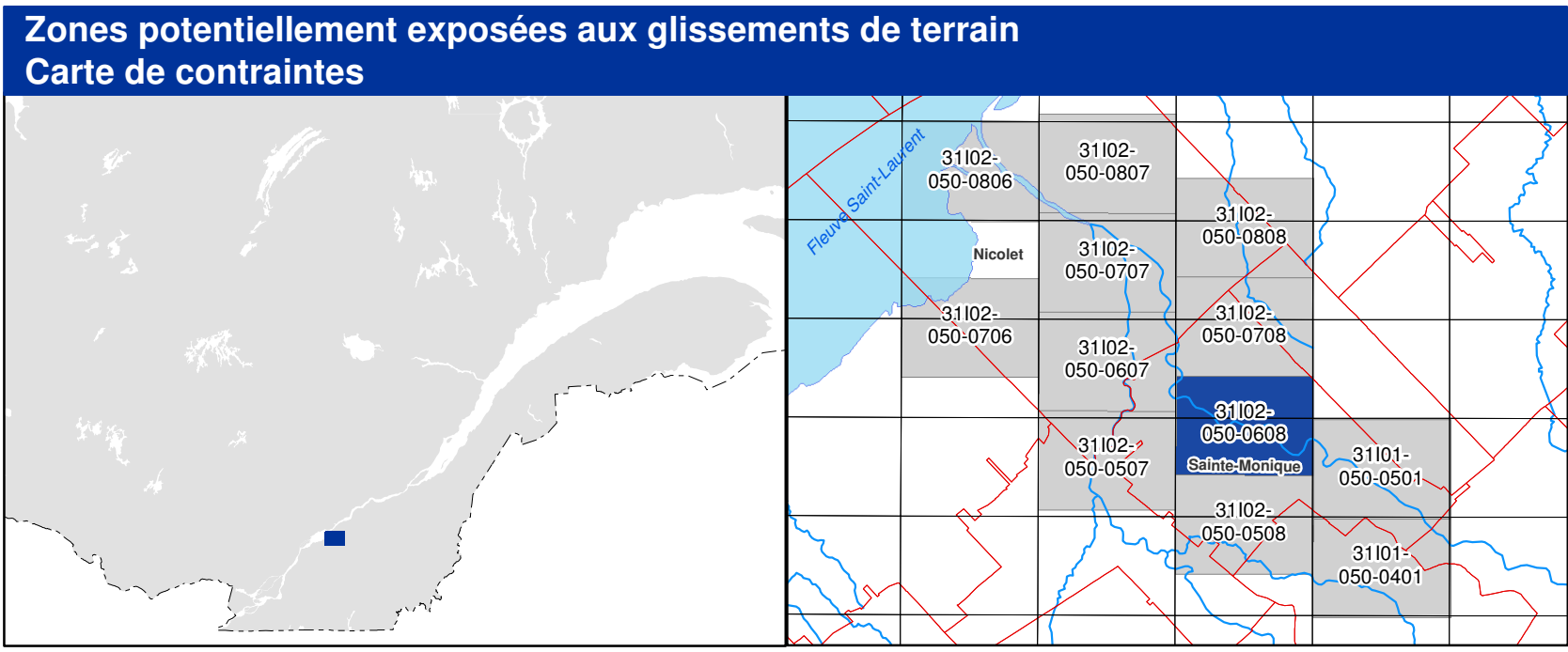
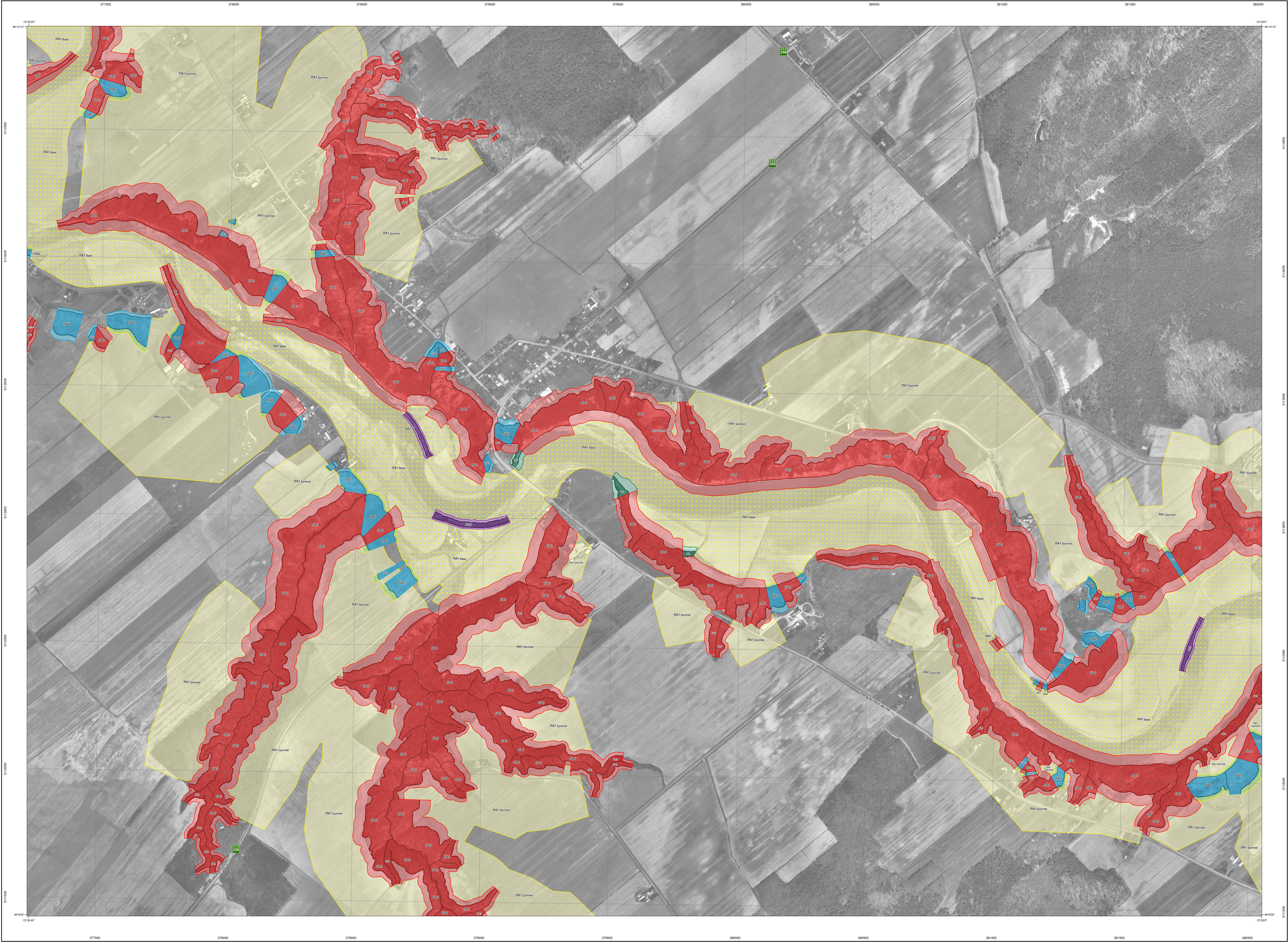


Sainte-Monique (Village)



Zones de contraintes relatives aux glissements
faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- RA2** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- NS1** : Zone composée de sols à prédominance sableux, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NS2** : Zone composée de sols à prédominance sableux, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NH** : Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

— Sommet du talus
— Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements
fortement rétrogressifs

- RA1** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être emportés par un glissement de grande étendue.
- RA1 base** : Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1.
- RA1-NA2** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prioritaires par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPS), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest

Latitude d'origine (équateur) : 0°

Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1:5 000

Sources

Données
Reliefs géotechniques de terrain

Orthophotographies numériques

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (février 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2015

Organisme
Ministère des Transports du Québec

Date / Année
2003-2007

10 novembre 2012

26 avril au 10 mai 2010